



Chères collègues, chers collègues,

En ce début d'année permettez moi de vous souhaiter à nouveau, en mon nom et en celui de tous les membres du Bureau, une très bonne année pour vous-même et ceux qui vous sont chers. Que 2017 vous apporte joie, bonheur et santé ainsi que la pleine réalisation de vos aspirations personnelles et professionnelles. Que cette année qui commence soit aussi pour notre discipline une année prospère.

Certains d'entre nous jettent sur l'évolution de l'histoire du droit au sein de nos Universités un regard pessimiste alors que d'autres se veulent plus optimistes. L'année qui vient de s'achever permet d'avoir ce double regard. Si le nombre d'étudiants en thèse reste conséquent et si la qualité des travaux de ceux qui sont qualifiés par le C.N.U. est appréciable, la suite du parcours pour un jeune docteur désirant embrasser la carrière d'enseignant-chercheur est plus compliquée. En effet, le dernier concours d'agrégation a permis le recrutement de six nouveaux Professeurs auquel s'est ajouté celui de cinq nouveaux Maîtres de conférences. Toutefois, ces chiffres sont en trompe l'œil.

Comme vous le savez, à l'ouverture du concours, quatre postes seulement étaient offerts et il a fallu toute l'énergie du président du Jury, le Recteur Morabito, pour que deux autres puissent être ouverts. Cette situation semble d'autant plus inquiétante que cette rareté des postes serait liée à la réticence des Universités elles-mêmes, alors qu'il semblerait que le ministère considère plutôt favorablement cette voie de recrutement. Si une telle situation venait à se reproduire, le ministère a laissé entendre que cela représenterait, à terme, un danger pour l'avenir de notre agrégation. Il est donc très important que les différentes sections dans lesquelles des postes sont vacants se mobilisent afin de se faire entendre auprès des instances universitaires.

Ce concours a ses détracteurs mais il faut lui reconnaître un mérite : celui de garantir des postes à ceux qui le réussissent. Gageons qu'il en sera de même pour cette autre voie d'accès au professorat que permet l'article 46-1. Cette année deux postes étaient ouverts pour un recrutement selon cette procédure et deux collègues Maîtres de conférences ont été qualifiés. Cependant, les deux postes en question ont été retirés sans être pourvus. Nous avons donc deux collègues qualifiés cette année, plus un autre l'année dernière, qui se retrouvent sans poste et dont la qualification n'est acquise que pour quatre années.

Là encore, il s'agit d'une situation particulièrement fâcheuse qui pourrait poser problème à court terme et à laquelle il faut prêter attention.

À cela s'ajoute une nouvelle voie de recrutement ouverte très discrètement et sur laquelle notre collègue Emmanuelle Chevreau, Présidente de la 3^e section du C.N.U. et du groupe 1 (réunissant les sections 1 à 4), nous a alertés lors de notre assemblée générale du 22 octobre dernier. Vous pourrez retrouver son intervention dans les pages consacrées à l'association.

Il faut également évoquer la question de la sélection en master. Même si les Facultés de droit semblent devoir conserver la possibilité d'une sélection entre la première et la deuxième année, 2017 va être « une année test » pour ce dispositif d'autant que le site offert aux étudiants pour favoriser leur orientation « Trouvermonmaster.gouv.fr » n'est, au moment où nous écrivons

ces lignes, toujours pas accessible.

Vous l'aurez compris, tout cela doit nous inciter à être vigilant et à nous mobiliser le plus possible en usant de toute l'influence que l'on peut avoir au sein des différentes instances tant facultaires qu'universitaires ou autres pour faire entendre notre voix et c'est pour cela aussi qu'il faut qu'un maximum de collègues puissent s'engager dans ce sens, si la possibilité leur en est laissée.

Permettez moi enfin, pour terminer sur une note plus positive, de vous signaler la naissance d'un nouveau site internet : <http://hid.hypotheses.org/> qui fédère plusieurs équipes et unités de recherches en histoire du droit et des idées politiques rattachées à des Universités françaises. Il s'agit d'un carnet de recherche destiné à la valorisation de celle-ci en histoire du droit et des idées politiques. Cette initiative qui témoigne de la belle énergie de nos collègues dans la promotion de notre discipline vous est présentée par Florent Garnier, dans la rubrique consacrée à la vie académique.

En espérant que ce journal vous soit utile et qu'il corresponde à vos attentes, je vous souhaite une bonne lecture et vous renouvelle tous mes vœux.

Bernard d'Alteroche

L'ASSOCIATION

Siège

12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

Membres du bureau

Présidents d'honneur

Maurice QUÉNET

Jacques KRYNEN

Président

Bernard D'ALTEROCHE

Vice-présidents

Virginie LEMONNIER-LESAGE, Céline PAUTHIER, Sophie PETIT-RENAUD, Nicolas WAREMBOURG

Trésorier

Xavier GODIN

Secrétaire général

Karen FIORENTINO

Cotisations

L'Association a adopté deux tarifs :

- 25 € pour les Maîtres de conférences et Professeurs de 2^e classe

- 40 € pour les Professeurs de 1^{ère} classe, de classe exceptionnelle, émérites ou en retraite

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer soit par chèque à l'ordre de l'Association, adressé au trésorier, à l'adresse suivante : M. Xavier Godin, 21 rue Russeil, 44000 Nantes, ou par virement postal au compte Caisse d'Épargne (BIC : CEPFRPP751 / IBAN : FR76 1751 5000 9208 5009 8936 350). **Le compte chèque postal est désormais fermé.**

Il est possible d'obtenir, auprès du trésorier, un reçu fiscal au titre « des dons à certains organismes d'intérêt général ».

Nous insistons sur le fait que cette cotisation permet d'offrir à un jeune docteur le financement de la publication de sa thèse. Nombreux sont les membres de l'AHFD qui ont pu bénéficier de ce financement soit pour eux-mêmes soit pour leurs thésards.

Informations

• Assemblée générale du 22 octobre 2016

L'Assemblée générale de l'AHFD s'est tenue le samedi 22 octobre à 11h dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas.

Selon l'usage, nous avons rendu hommage aux six collègues décédés depuis la dernière A.G. : Pierre JAUBERT († 30 décembre 2015), Annik PORTEAU-BITKER († 17 janvier 2016), Germain SICARD († 13 février 2016), Christian LAURANSON-ROSAZ († 1^{er} avril 2016), Gérard GUYON († 18 mai 2016) et Renée MARTINAGE († 9 octobre 2016).

A également été évoquée la mémoire d'Étienne VO DUC HANH († 25 décembre 2003) dont nous n'avons été informés du décès (pourtant survenu longtemps auparavant) que quelques jours avant l'AG.

Lors de cette AG, M^{me} Emmanuelle Chevreau, que je remercie d'avoir accepté mon invitation à intervenir au sein de notre assemblée, a pris la parole pour nous informer de la politique adoptée par le C.N.U. vis-à-vis de l'article 46-1 et surtout pour nous alerter sur l'introduction, dans les procédures de recrutement, d'un article 46-5. En effet, Le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a été modifié en deux de ses dispositions.

Le nouvel article 46-1 propose une troisième voie d'accès aux fonctions de Professeur de droit, voie parallèle à l'agrégation et à la « *voie longue* ». Ce mode de recrutement rapproche les sections juridiques des autres sections ne possédant pas de concours national d'agrégation. Elle permet l'inscription des candidats retenus sur une liste de qualification à l'emploi de Professeur des Universités. Peuvent être candidats les Maîtres de conférences titulaires de l'H.D.R. Les universités décident en toute indépendance de la création de postes pouvant être pourvus par des collègues figurant sur cette liste. Afin de maintenir la qualité des recrutements, la politique de la section 03 du C.N.U. est appelée à aligner ses exigences sur ce qui est habituellement pratiqué dans le domaine des Sciences humaines et sociales. Il est en particulier attendu des candidats un dossier d'habilitation mieux étayé, consistant de préférence en une monographie portant sur un sujet original, ou à tout le moins en un mémoire substantiel présentant la recherche réalisée dans sa cohérence scientifique.

Le nouvel article 46-5, dont nous vous indiquons le texte, suscitera sans doute davantage de perplexité comme aussi quelques inquiétudes sur le volume des recrutements : « Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux Maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés ayant exercé [...] pendant au moins quatre ans dans les neuf ans qui précèdent, des responsabilités importantes dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dans les domaines de l'orientation, de la promotion sociale et de l'insertion professionnelle, de la formation continue, du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche, de l'innovation pédagogique, de la gouvernance des établissements, du développement des ressources numériques, des partenariats internationaux, de la diffusion culturelle, scientifique et technique et de la liaison avec l'environnement économique, social et culturel, au titre des fonctions de président ou directeur d'établissement. [...] Ces concours sont ouverts aux candidats titulaires [...] d'une habilitation à diriger des recherches. [...] Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un État autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, le conseil scientifique de l'établissement. [...] Les

candidats qui ont exercé les fonctions de président d'Université, président du conseil académique, de vice-président du conseil d'administration, de vice-président du conseil des études et de la vie universitaire ou de vice-président en charge des questions de formation d'une université sont dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches, dès lors qu'ils ont accompli un mandat complet en cette qualité. [...] Les candidats doivent en outre être inscrits sur une liste de qualification, établie par une commission nationale composée de membres nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les Professeurs des Universités et les enseignants-chercheurs assimilés, dont la moitié parmi les membres élus du Conseil national des Universités de rang égal à celui de l'emploi postulé [...]. La composition et les modalités de fonctionnement de cette commission sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. »

Vous l'aurez compris, ces changements appellent d'une part les candidats à l'H.D.R. à présenter un dossier répondant aux exigences du C.N.U. et surtout, l'ensemble d'entre nous à être vigilant sur la façon dont pourra, à l'avenir, être mis en œuvre ce fameux article 46-5.

• **Concours de thèses**

Le concours 2017 pour le prix de thèse de l'Association est ouvert.

Il a pour but de distinguer les meilleures thèses de Doctorat en droit, sciences politiques ou sciences économiques, de caractère historique. Sont admis à concourir les Docteurs en droit dont la thèse a été soutenue au cours des années civiles 2015 ou 2016.

L'Assemblée générale de l'Association attribuera les récompenses au cours du dernier trimestre 2017, sur le rapport d'un jury composé des Professeurs Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET (Université Paris-Sud-Saclay), Président ; Marta PEGUERA-POCH (Université de Lorraine) ; René-Marie RAMPENBERG (Université Paris-Descartes) et Martial MATHIEU (Université Grenoble Alpes).

Pour rappel le Premier prix comporte une dotation de 4000 € affectée au paiement des frais d'impression de la thèse qui doit être réalisée dans un délai de quatre ans.

L'affiche du concours va bientôt être adressée aux différents présidents de section pour qu'ils assurent sa diffusion ainsi qu'aux différents sites d'informations d'histoire du droit.

La date limite de dépôt des thèses est fixée au 13 mai 2017.

• **Annuaire**

L'annuaire 2016 est paru. Il sera adressé, dans les prochains jours, à tous nos membres à jour de leur cotisation.

Nous remercions notre collègue André Laingui, pour avoir accepté que soit repris un de ses dessins en couverture.

L'exactitude des informations contenues dans cet annuaire dépend des renseignements donnés par les directeurs de département/présidents de section, sollicités lors de sa mise à jour et des informations que chacun veut bien nous communiquer.

Vous êtes donc invités à signaler au secrétaire général les erreurs éventuelles dont vous pourriez avoir connaissance (adresses postales et/ou mail erronées, nouvelles fonctions, etc.).

LA SECTION

In memoriam

Étienne Vo Duc HANH

1^{er} avril 1934-25 décembre 2013



Nous n'avons appris que récemment le décès d'Étienne Vo Duc Hanh, survenu le 25 décembre 2013.

Né au Viêt Nam le 1^{er} avril 1934, Étienne Vo Duc Hahn est arrivée en France à Strasbourg en 1951 à l'âge de 17 ans. C'est dans cette ville qu'il poursuit ses études supérieures jusqu'à son doctorat en histoire du droit obtenu en 1968 avec une thèse intitulée *Essai sur l'évolution de la curatelle du mineur de vingt-cinq ans en droit romain* réalisée sous la direction de J. Denoyez. Assistant à la Faculté de droit de Strasbourg dès 1966 il est nommé en 1970 Maître de conférences à la Faculté de droit de Brest où il fera toute sa

carrière. Titulaire de six doctorats (lettres, histoire du droit, droit canonique, théologie, sciences sociales et sciences politiques) l'essentiel de ses recherches a porté sur la place du catholicisme dans les relations entre la France et le Viêt Nam ; elles furent couronnées en novembre 2003 par l'Académie des sciences morales et politiques avec la remise du Prix Jean-Sainteny.

À côté de ses activités d'enseignement et de recherche, Étienne Vo Duc Hanh s'est également beaucoup investi dans l'accueil des réfugiés vietnamiens et il a également été juge de proximité à la juridiction de proximité de Brest.

Bernard d'Alteroche

Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Renée MARTINAGE

22 août 1935-9 octobre 2016



Née le 22 août 1935 à Roubaix, le Professeur Renée Martinage a effectué ses études à la faculté de droit de Lille et soutint une thèse d'Histoire du droit en 1960 sous la direction de Marcel Prévost. Recrutée par l'Université de Lille le 1er novembre 1965 en qualité d'assistante, elle devint maître-assistante titulaire le 1er juillet 1976, puis Maître de conférences et enfin Professeur des Universités en octobre 1988. Elle était décorée des Palmes académiques avec le grade d'officier.

Très impliquée dans la vie universitaire, elle fut régulièrement élue au sein des conseils de Faculté et d'Université et avait accepté la responsabilité de la Cellule d'orientation et d'information de l'Université alors en construction (SUIAO aujourd'hui). Elle a contribué à la création et à l'essor du Centre d'Histoire Judiciaire (UMR 8025) ; elle en a été la directrice adjointe aux côtés du Professeur Jean-Pierre Royer dont elle partageait amitié et convergence de vues. Femme de science et femme du Nord, elle fut présidente de la Société d'histoire du droit et des institutions des pays flamands, picards et wallons.

Sur le plan pédagogique, elle a laissé à ses étudiants le souvenir d'un esprit clair et rigoureux, toujours curieux et souvent original. Outre les enseignements traditionnels relevant de la section d'Histoire du droit, elle intervint à partir de 1972 dans le DEA de théorie du droit et de science judiciaire et dans le DEA de droit privé, marquant des générations d'étudiants qu'elle a initié à la recherche et notamment à l'analyse des archives judiciaires. Attentive, exigeante et bienveillante à l'égard de ces jeunes chercheurs dont elle a su éveiller les vocations, elle dirigea de nombreux mémoires et thèses, restant après sa retraite au service des doctorants qui ne manquaient pas de la solliciter.

Sur le plan scientifique, elle a consacré ses premiers travaux à la doctrine

civiliste du XVIII^e siècle (*Bourjon et le Code civil* ; Les idées sur la cassation au XVIII^e siècle), avant de s'engager, en collaboration avec Jean-Pierre Royer dans des recherches d'envergure sur l'histoire de la justice, donnant lieu à de nombreux colloques et publications (*Juges et notables au XIX^e siècle* ; *Justice populaire* ; *Les destinées du jury criminel* ; *Justice et république(s)* ; *Justice et institutions françaises en Belgique* ; *L'influence du modèle judiciaire français en Europe* ; *La douleur et le droit* ; *Secret et justice* ; etc.). Elle s'est surtout consacrée à l'étude du droit criminel, livrant des travaux novateurs sur la pratique des cours d'assises aux XIX^e et XX^e siècles (*Punir le crime*, 1989) ou sur le droit pénal comparé (*Histoire du droit pénal en Europe*, 1998), faisant d'elle une spécialiste internationalement reconnue. Elle s'est enfin orientée ces dernières années sur l'étude du Parlement de Flandre, continuant d'apporter sa contribution aux recherches collectives.

Grande historienne du droit, le Professeur Renée Martinage laisse à tous ceux qui l'ont connue le souvenir de sa gentillesse, de son amabilité naturelle, de son attention aux autres et d'une grande fidélité en amitié.

Tanguy LE MARC'HADOUR
Doyen de la Faculté de droit
de Douai, Université d'Artois

Recrutements

Le concours d'agrégation a permis de recruter six nouveaux Professeurs dont quatre étaient déjà Maîtres de conférences et deux ATER ou chargé d'enseignement. Il s'agit de Messieurs Guillaume RICHARD (Université Paris V René Descartes) ; Olivier SERRA (Université Rennes I) ; Sébastien LE GAL (Université Grenoble Alpes) ; Vincent MARTIN (Université de Rouen) ; François QASTANA (Université Lille II) et Julien LAPOINTE (Université des Antilles et de la Guyane).

Il faut signaler également le recrutement de cinq nouveaux Maîtres de conférences : M^{me} Myriam BISCAYE à l'Université Jean-Moulin Lyon-III ; M. Sébastien DHALLUIN, à l'Université de Limoges ; M. Oscar FERREIRA, à l'Université de Bourgogne ; M. Pierre-Anne FORCADET, à l'Université d'Orléans ; et M^{me} Alix RODET-PROFIT, à l'Université de Caen.

Nominations

M. Aram MARDIROSSIAN, Professeur d'histoire du droit à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense a été nommé Directeur d'études cumulant (DECU) au sein de la V^e section (Sciences Religieuses) de l'École pratique des hautes études, à la tête de la chaire *Droits et institutions des chrétientés orientales*.

M. Alain WIJFFELS, Professeur aux Universités de Leyde, Louvain et Louvain-la-Neuve, Directeur de recherche au CNRS, titulaire de la Chaire annuelle européenne au Collège de France prononcera sa Leçon inaugurale *Le droit européen a-t-il une histoire ? En a-t-il besoin ?* le jeudi 20 avril 2017 à 18h.

Ses cours, intitulés *Miroir et mémoire de l'Europe : à la recherche d'une culture juridique partagée, du Moyen Âge à l'Époque contemporaine*, auront lieu les jeudis à 17h et le séminaire intitulé *Au-delà des particularismes : l'histoire comparative du droit*, se fera sous la forme d'un colloque le vendredi 12 mai de 9h à 18h.

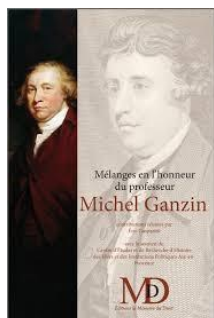
Soutenance H.D.R.

M^{me} Élise FRÉLON, Maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Poitiers, a soutenu le 29 juin 2015 son H.D.R. intitulée *Études historiques de romanité juridique. Nouvelles conférences de droit romain et de droit français*.

Le jury était composé des Professeurs Philippe COCATRE-ZILGIEN (Université Paris II Panthéon-Assas), Catherine LECOMTE (Université de Versailles Saint-Quentin), Yves SASSIER (Université Paris IV Sorbonne), Didier VEILLON (Université de Poitiers) et Nicolas WAREMBOURG (Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Distinctions et prix honorant nos collègues

Remise de Mélanges



Le vendredi 16 septembre 2016, à l'issue du 25^e congrès de l'Association Française des Historiens des Idées Politiques, Éric Gasparini, Professeur à Aix-Marseille Université, et Philippe Rollin, directeur des éditions La Mémoire du Droit, ont remis à Michel Ganzin, Professeur émérite à Aix Marseille Université des mélanges intitulés : *Mélanges en l'honneur du professeur Michel Ganzin* (éd. La Mémoire du Droit).

La cérémonie a eu lieu à la Salle des Actes de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, en présence du Doyen et d'une centaine de collègues et invités.

Recueil d'articles

Le samedi 10 décembre a eu lieu à l'Université Paris II Panthéon-Assas et devant une assemblée nombreuse, une séance de la Société d'Histoire du Droit intitulée : *Regards sur l'histoire du droit pénal et de la justice criminelle. Autour des travaux de Jean-Marie CARBASSE*.



De gauche à droite : J. J. DE LOS MOZOS TOUYA
S. LAFONT, A. PADOA-SCHIOPPA et J.-M. CARBASSE



À l'issue de celle ci, une cérémonie a eu lieu dans les salons de Paris II au cours de laquelle Jean-Marie Carbasse s'est vu remettre par Guillaume Leyte, Président de l'Université Paris II Panthéon-Assas, et Yves Mauseu, Professeur ordinaire à l'Université de Fribourg, un exemplaire d'un recueil de vingt-neuf de ses articles intitulé *Droits et justice du Moyen Âge* (éd. Panthéon-Assas Paris II ; Collection : Introuvables)



J.-M. CARBASSE, G. LEYTE et Y. MAUSEU



Décorations

Ordre National du Mérite

(Promotion du 14 novembre 2016 J.O. n° 0265 du 15 novembre)

Ont été nommés chevaliers :

M^{me} le Professeur Christine MENGÈS-LE PAPE (Université Toulouse-1-Capitole).
M. Jean-Michel POUGHON, Professeur émérite (Université de Strasbourg).

LA VIE ACADÉMIQUE

Création d'un carnet de recherche pour la valorisation de la formation et de la recherche en histoire du droit et des idées politiques : Hi-D (<http://hid.hypotheses.org/>)

Ce carnet de recherche fédère plusieurs équipes et unités de recherche en histoire du droit et des idées politiques rattachées à des universités françaises. Il participe d'une démarche collaborative où chacune des équipes et unités est associée, par l'intermédiaire d'un représentant, à la publication et à la valorisation d'informations scientifiques variées à destination de chercheurs, d'étudiants et d'un plus large public.

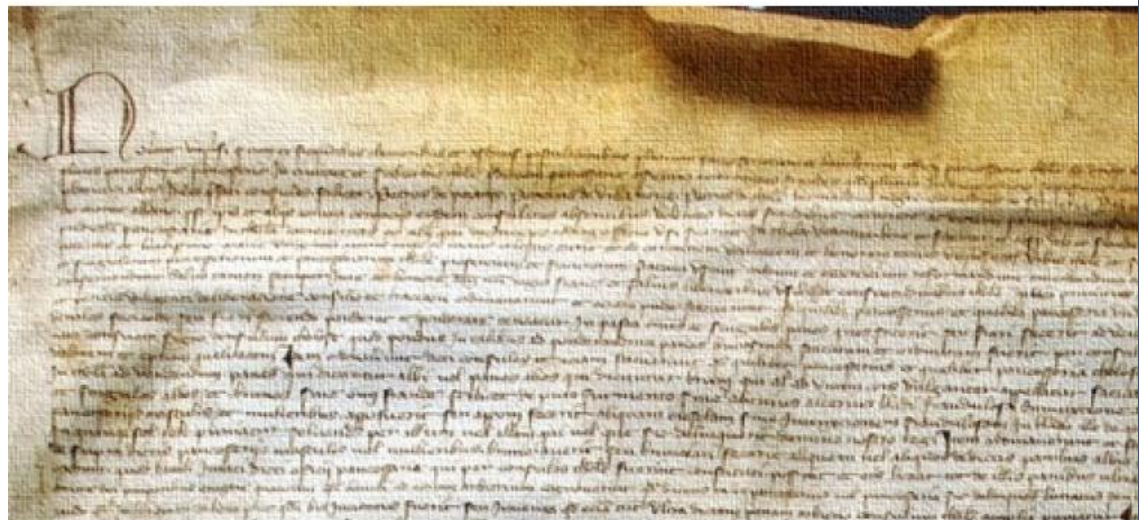
C'est un site web de type blog qui est proposé pour rendre compte de l'activité scientifique en histoire du droit, des institutions et des idées politiques de l'Antiquité au XXI^e siècle des laboratoires de recherche en France. Il est ouvert aussi à une dimension européenne.

Ce carnet de recherche a ainsi vocation à accueillir les appels à communication, les résumés ou comptes rendus de conférences, de colloques, de publications (ouvrage, revue et article), les formations doctorales, l'annonce de soutenances de thèses et de prix, la mise en lumière de sources, la réalisation d'expositions virtuelles...

Contact : florent.garnier@ut-capitole.fr

Hi-D

Carnet de recherche pour la valorisation de la formation et de la recherche en histoire du droit et des idées politiques



Si vous souhaitez nous faire part d'informations en vue d'une publication éventuelle, merci de les adresser à : karen.fiorentino@u-bourgogne.fr ou à bernard.dalteroche@orange.fr.